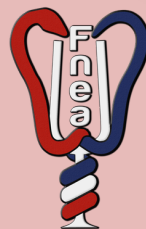


DOSSIER DE PRESSE

ENQUÊTE LOGEMENT ÉTUDIANT 2026



L'Entente Etudiante

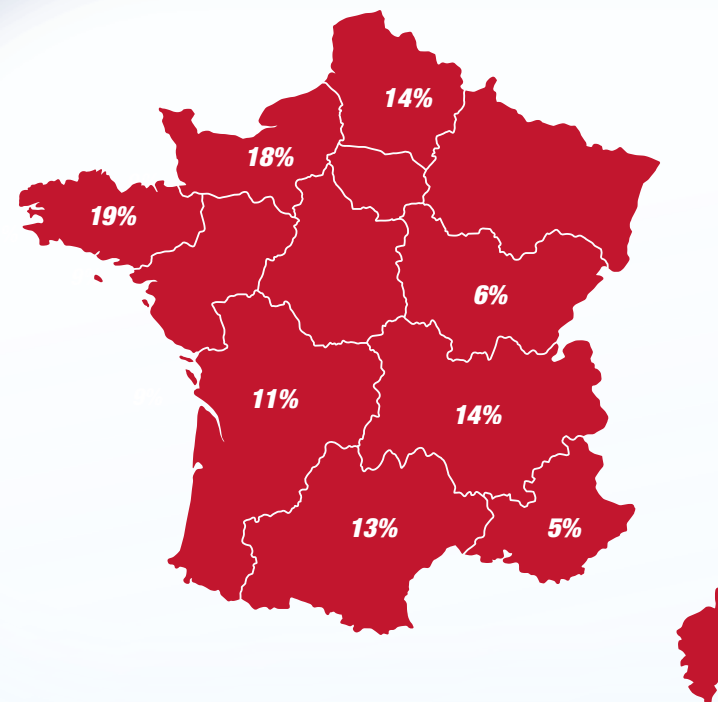
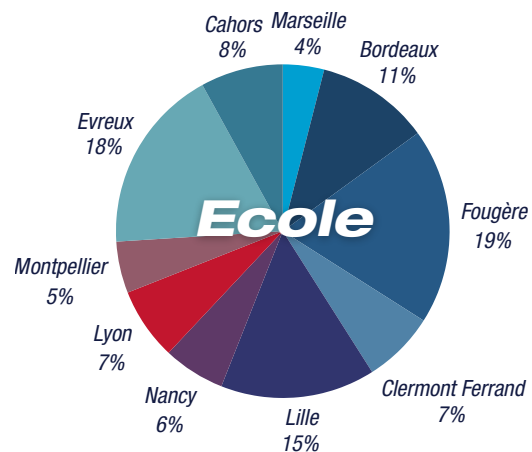
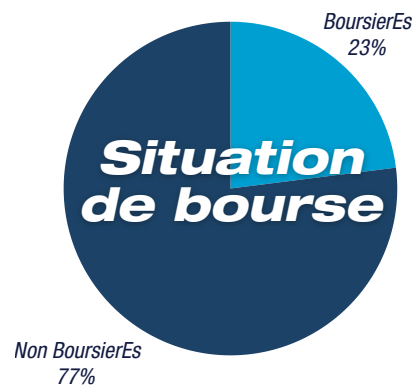
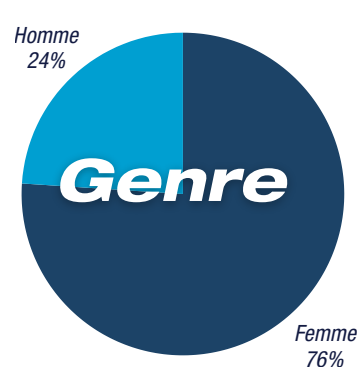


du
au **5** **JANVIER**
FÉVRIER
2026

5 **MINUTES**
*temps de réponse
moyen*

DIFFUSION *via les*
ASSOCIATIONS
étudiantes affiliées à la
FNEA

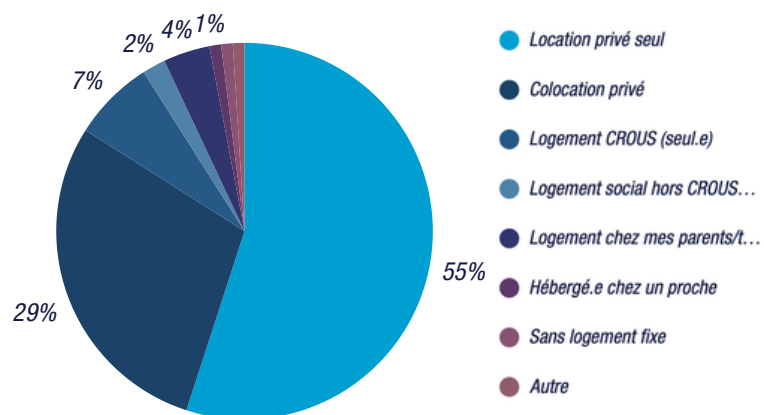
PROFIL DES RÉPONDANTS ETUDIANTS EN AUDIOPROTHESE



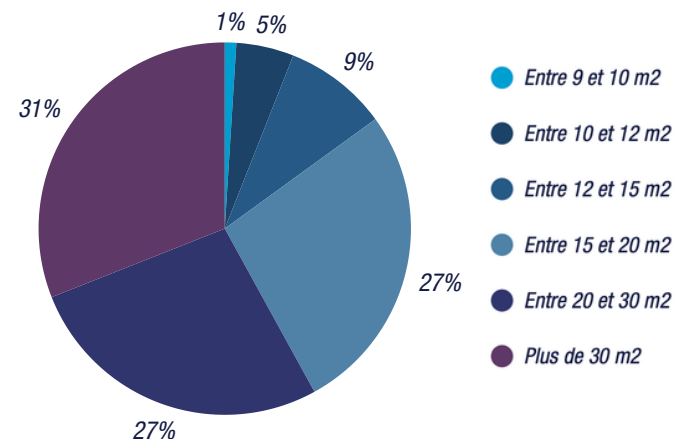
LOGEMENT EN AUDIOPROTHESE

528€
prix moyen du loyer

TYPE DE LOGEMENT



SURFACE DES LOGEMENTS



PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- La pérennisation du dispositif d'encadrement des loyers et son élargissement à toutes les zones tendues, en renforçant les contrôles par les communes de sa bonne application
- L'interdiction des compléments de loyer
- Encadrer les pratiques commerciales frauduleuses pour protéger les droits étudiants : dépôt de garantie mieux encadré et contrôlé, suppression du bail dit "étudiant", réguler l'utilisation du terme "résidence étudiante", etc.

ET LE CROUS ?

L'ÉCART SE CREUSE

logement
CROUS

393€

logement privé
seulE

573€

UN CROUS EN MANQUE DE MOYENS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

L'écart entre un loyer CROUS et un logement privé représente un surcoût de 180 € par mois pour les futurs audioprothésistes mais le défi majeur reste l'accessibilité de ces logements : avec 1 place pour 17 étudiants, le réseau actuel ne peut couvrir qu'une infime partie des besoins. Cette tension locative impose un recours massif au secteur privé, et pèse lourdement sur ceux qui ne bénéficient pas du parc social.



PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- Développer massivement l'offre de logements du CROUS.
- La cession gratuite du foncier public pour des projets de production de logements CROUS.
- L'obligation des communes d'intégrer a minima de 5% à adapter en fonction de la démographie étudiante - de logements exclusivement destinés aux étudiantEs et gérées par les Crous dans toute opération de construction neuve ou de renouvellement urbain
- Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS compensé par un investissement gouvernemental dans les parcs locatifs des CROUS.

RESSOURCES FINANCIÈRES

47,7%

des étudiantEs

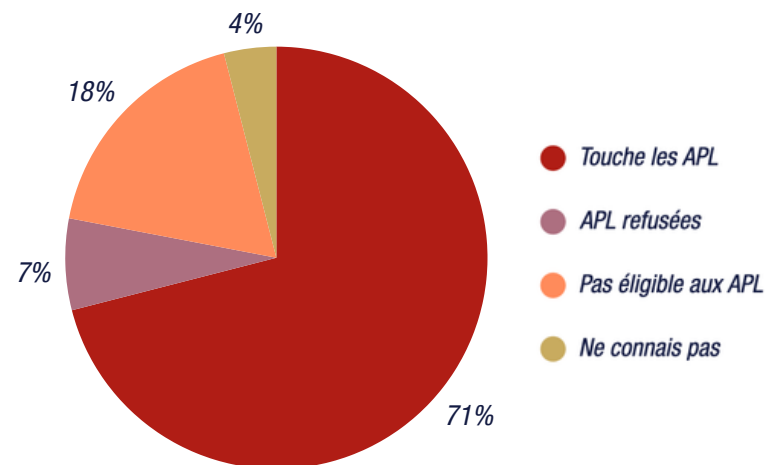
doit se salarier en parallèle de ses études pour subvenir à ses besoins

65,5%

des étudiantEs

dépendent de leurs parents pour pouvoir se loger

ETUDIANTS QUI TOUCHENT LES APL



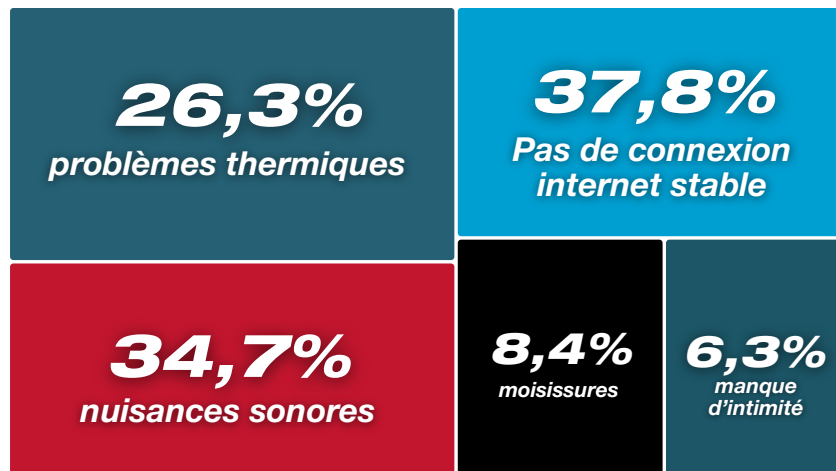
PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- La garantie par l'État que chaque étudiantE ait la possibilité de décohabiter et de se loger en autonomie, seulE ou non, le considérant comme un droit opposable et les étudiant-es comme un public prioritaire pour favoriser l'émancipation de chacunE.
- Le calcul du montant des bourses sur les ressources de l'étudiant-e, en tant qu'adulte majeur et autonome, et non celle de ses parents
- Une meilleure coordination du parc social et du Crous pour permettre à chaque étudiant-e qui en a fait la demande au Crous de bénéficier d'un logement autonome à tarification sociale.
- La mise en place de campagne de communication large par l'État chaque année en fin de printemps et à la rentrée sur ces aides et leur accès.
- Le maintien de l'indexation des APL et l'indexation des autres aides à l'inflation

LE LOGEMENT

VECTEUR DE MAL-ÊTRE ET D'INÉGALITÉ ACADÉMIQUE

Le mal-logement ne se limite pas à l'insalubrité : c'est un obstacle direct à la réussite qui frappe près de 30 % des étudiants. Entre précarité numérique (37,8 %), nuisances sonores (34,7 %) et mauvaise isolation (26,3 %), ces conditions dégradées s'accumulent et créent une fracture sociale profonde, transformant le logement en un premier facteur d'échec académique. »



28,4%

des **étudiantEs**
sont en situation de
mal-logement

*Une réalité alarmante qui pèse
lourdement sur leur quotidien.*

HANDICAP ET DISCRIMINATIONS

84,2%

des étudiantEs estiment que leur logement n'est **PAS ACCESSIBLE** aux personnes en situation de handicap

28,1%

des étudiantEs se sont déjà sentiE discriminéEs dans leur accès au logement

26%

des étudiantEs ne se sentent pas à l'aise d'inviter du monde chez eux

PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- L'abrogation de l'article 64 de la loi ELAN et le retour à une législation obligeant 100 % des logements neufs à être réellement accessibles, sans compromis, comme prévu par la loi de 2005
- La mise en place de contrôles et de sanctions contre les bailleurs ne respectant pas le quota légal.
- La réhabilitation de l'ensemble du bâti du réseau des œuvres afin de correspondre au
- cadre légal concernant l'accueil des personnes en situation de handicap.

SE LOGER OU SE PRIVER ?

Le reste à vivre après le paiement du loyer est devenu l'indicateur alarmant d'une précarité étudiante qui se généralise. Pour une part croissante de la jeunesse, le logement n'est plus un socle de stabilité, mais le premier facteur d'exclusion budgétaire, imposant des arbitrages impossibles sur des besoins fondamentaux comme l'alimentation ou la santé.

Ces chiffres révèlent une réalité brutale : payer son loyer signifie aujourd'hui, pour beaucoup, basculer sous le seuil de dignité. Face à cette érosion du pouvoir d'achat, l'accès à l'enseignement supérieur ne peut plus être dissocié d'une réforme profonde des aides au logement et d'une revalorisation structurelle du système de bourses.

22,22%
des étudiantEs
vivent avec - de 100€

34,44%
des étudiantEs
vivent avec - de 150€

43,33%
des étudiantEs
vivent avec - de 200€

APRÈS AVOIR PAYÉ LEUR LOYER

PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- Développer les aides financières à l'installation & au logement pour les étudiant·es
- Augmentation en urgence du nombre de boursier·es à 1 million
- Revaloriser les bourses étudiantes pour leur permettre de vivre dignement

TRANSPORTS

87,5%
des étudiantEs

*n'ont pas pu intégrer une école à moins
d'une heure de chez leurs parents.*

51%

*des étudiantEs utilisent la
voiture tous les jours*

Budget transports moyens

94,1€

34,7%

des étudiantEs

mettent plus de 20 min de transport

PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- *L'augmentation du nombre de logements étudiants Crous à proximité des campus étudiants, notamment des campus délocalisés*
- *La gratuité des transports en communs et l'adaptation des plages horaires et fréquences aux rythmes étudiants*

LES STAGES

40,6%
des étudiantEs
sont contrainTEs de payer plusieurs
loyers.

Pour ne pas perdre leur logement d'une année sur l'autre dans un marché immobilier sous haute tension, les d'étudiants audioprothésistes se voient obligés de payer un loyer durant tout l'été sans possibilité de sous-location.

Pour contrer le problème de doubles loyers, certains étudiants se tournent vers des solutions flexibles et exemptes de bail comme les plateformes de type Airbnb, mais dont le coût exorbitant accentue la précarité.

*Je suis en reconversion. Je n'ai pas accès aux aides.
Je dois me loger en Airbnb, ce qui est très cher.*

étudiante en audioprothèse

PAR CONSÉQUENT, LA FNEA DEMANDE

- Le cumul des aides pour deux logements
- Des offres de stages plus proches des écoles
- Des défraiements pour les frais de transports et de logement en stage

16,6%
des étudiantEs
ont dû changer de logement en cours
d'année en raison d'un stage

TÉMOIGNAGES

Sans parents ni alternance, je ne pourrais pas faire d'études en audioprothèse à cause du prix du logement et de l'impossibilité de trouver des stages à proximité du lieu de logement

étudiant en audioprothèse

Il y avait aussi un gros problème c'est la durée pendant laquelle nous étions soit en cours soit en stage était trop réduite ce qui rendait beaucoup plus difficile de trouver un logement car les propriétaires ne voulaient pas louer pour des périodes aussi courtes ou alors à des loyers exorbitants

étudiante en audioprothèse

J'ai dit que j'avais déménagé 5 fois mais ce sont les 5 logements que j'ai dû avoir en plus de mon logement étudiant pour pouvoir aller faire mes stages.

étudiante en audioprothèse

CONCLUSION

Avec un loyer moyen de 528 € par mois pour un étudiant en audioprothèse, se loger est devenu l'un des vecteurs majeurs de la précarité. Sur la base de 96 réponses, l'état des lieux dressé par la FNEA et la FAGE est sans appel.

La saturation du réseau CROUS et l'absence de structures à proximité de certaines écoles d'audioprothèse contraignent la majorité des étudiants à se tourner vers le parc privé. Ce dernier impose des loyers plus onéreux de 200 € en moyenne par rapport au parc social. Seulement 7% des répondants bénéficie d'un logement CROUS, ce décalage illustre l'impact de l'inflation immobilière et la pénurie criante de logements étudiants abordables.

Une fois le loyer payé, la situation financière devient critique : 22,22 % des étudiantEs disposent de moins de 100 € par mois pour vivre. Par ailleurs, 1 étudiantE sur 2 est contraintE de travailler à côté de ses études pour financer son logement, au détriment de ses conditions d'études.

Près de 30 % des futurs audioprothésistes subissent le mal-logement. Cette situation, marquée par l'insalubrité (nuisibles, moisissures ou dégradations), dépasse le simple inconfort pour devenir une menace réelle sur la santé et la réussite académique des étudiants.

Les étudiants en audioprothèse sont d'autant plus vulnérables qu'ils font face à des situations de doubles loyer ou bails trop court dûs à des stages souvent éloignés et non rémunérés. Ces données confirment que le logement est devenu un obstacle direct à la poursuite d'études. Devant cette urgence sociale, la FNEA appuie la FAGE dans la réclamation d'un renforcement massif de l'offre sociale, un encadrement strict des loyers privés et un accès digne au logement, piliers indispensables d'une véritable égalité des chances.